



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 22 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Amélie DEPRez, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Stéphane DEVAUX.

Etaient excusés : Fabrice MICHEL donnant procuration à Benoît HUMBERT.

Etaient absents : Claude HUGUIN, Patrick NICKELAUS.

Secrétaire de séance : Albert Richard NICOLLE.

❖ **Compte rendu de la Commission Travaux**

Lors de la réunion de la Commission du 15 janvier 2021 un point a été fait sur les différents projets en cours ou à lancer :

- **Rue de la Croix Jolly** :

résultat de la consultation citoyenne concernant la proposition de mise en sens unique de la rue : 44 questionnaires déposés, 9 réponses : 6 contre 2 pour et 1 neutre.

Par conséquent la proposition est abandonnée il n'y aura pas de travaux dans cette rue.

- **Presbytère** :

Les murs ont été réparés par FOISSY le 13 janvier 2021 suite à la dépose des cheminées. L'architecte est venu constater les réparations des cheminées, il a adressé un courrier attestant que tout est ok.

Il est d'accord sur le fait qu'une visite obligatoire du chantier sera exigée pour les entreprises réalisant le gros-œuvre.

Nous sommes dans l'attente du rapport de l'étude amiante et plomb, mais il a été dit qu'il n'y a pas d'amiante et du plomb seulement dans les peintures.

Dès réception de ce rapport, il y aura le lancement des Appels d'Offres.

Pour le financement des travaux, une subvention supplémentaire d'environ 8% pourrait être versée par le Conseil Général, le dossier est en cours car il y a sollicitation de la Maison de l'Emploi.

Concernant la demande du GIP, les travaux ne commenceront pas avant la confirmation définitive du montant accordé.

La porte de la grange sera changée mais restera en bois dans le même style que celle qu'il y a actuellement.

- Parking :

L'attestation du notaire pour la vente a été reçue.

2 simulations de prêts ont été faites auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, pour un prêt de 70 000 € sur 20 ans :

Crédit Agricole : annuité de 3783.48 € taux de 0.78% soit un coût de 5670 € d'intérêts.

Caisse d'Épargne : annuité de 3843.40 € taux de 0.94% soit un coût de 7068.03 d'intérêts auxquels il faut ajouter 200 € de frais de dossier.

⇒ **Délibération n° 01/2021 – Demande de prêt**

Suite à la présentation des simulations de demandes de prêt effectuées par Monsieur le Maire auprès des différents organismes bancaires, le Conseil Municipal décide de choisir le Crédit Agricole pour réaliser le prêt relatif aux travaux du parking et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches relatives à cette décision.

4 entreprises ont répondu à des demandes de devis : l'entreprise FOISSY pour les travaux du parking et les travaux d'enduits des façades, les entreprises PFENDER et CHARDOT pour les travaux du parking et l'entreprise SLAZAK pour les enduits de façades.

⇒ **Délibération n° 02/2021 – Travaux du parking**

Suite à la présentation des devis reçus pour les différents travaux et après étude, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise FOISSY pour la totalité des travaux à réaliser et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

- Mille Club :

Un devis pour une VMC double flux a été reçu pour un montant de 21 190 € TTC.

- Rue des Cerisiers :

Les câbles de comptage devraient être installés très prochainement.

- Voie publique :

Les poubelles et les distributeurs de sachets pour déjections canines sont arrivés.

3 poubelles seront installées dès que possible : une à la table PMR au Mille Club, une à l'espace vert et une près du banc sur la rue du golf.

Les 2 distributeurs seront installés à l'entrée du sentier et sur la place de la fontaine.

- Broyeur de végétaux :

Il y a eu un problème d'embrayage, l'entreprise HORIOT a commandé la pièce, le broyage des sapins pourra ainsi reprendre. Une cinquantaine de sapins a d'ailleurs été récoltée devant le cimetière.

Les broyages des sapins et des arbres (bouleaux et tuyas) taillés par l'entreprise HENRY Paysages seront mis dans les massifs de la commune.

- Signalisation :

Les panneaux signalant le passage des chevaux ont été commandés.

Dans un mail du 4 janvier, l'Office du Tourisme demandait ce que la Commune souhaitait faire des panneaux de randonnées situés Rue des Cerisiers et Place de la Fontaine puisque les informations qu'ils contiennent sont désormais obsolètes.

Le Conseil Municipal décide de garder seulement le panneau situé Place de la Fontaine : un plan ou les informations communales y seront affichés. Le second panneau sera démonté par l'Office du Tourisme.

Le nettoyage des panneaux d'affichage situés Place de la Mairie est prévu au printemps.

- Ma Fameuse Idée – Chemin piétonnier :

Une réunion a eu lieu le 18 janvier, réunissant Mme CHODORGE, Messieurs MALINGREY et TALLANDIER du Conseil Départemental ainsi que Messieurs JOURON et ROUSSELOT, Maires des Communes de Combles-en-Barrois et Fains-Véel.

Le montant de la subvention accordée est de 80% du montant des travaux sans pouvoir excéder 40 000 € maximum. Le reste sera à la charge des Communes de Combles et Fains. Une étude va être réalisée pour connaître plus précisément les travaux nécessaires ainsi que le coût total.

⇒ **Délibération n° 3/2021 – Recrutement d'une entreprise pour travaux**

Le Conseil municipal décide de réaliser des travaux de cheminement piétons RD185 entre Combles-en-Barrois et Fains-Véel.

Il charge le Maire d'effectuer les démarches adéquates pour :

- recruter un prestataire conformément aux règles de la commande publique,
- solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour le recrutement de ce prestataire conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

À cet effet, il l'autorise à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Les travaux doivent être commencés avant le 17 juin 2021 pour respecter le délais imposé par le Conseil Départemental.

- Divers :

- Il y a un fossé qui coupe en deux un parc situé sur la route en direction de Véel, le long du golf, dans ce fossé se trouve un trou qui entraîne l'eau ainsi que les déchets dans la nappe phréatique. Un premier curage a été fait et un second est prévu au printemps si les abords sont entretenus.

Il est précisé que la compétence eau et assainissement a été transférée et que cela vaut même pour l'eau pluviale.

- 9 blocs de secours sont à changer à la mairie et 5+2 au Mille Club. Deux devis ont été reçus et le Conseil Municipal décide de choisir celui proposé par Serelec.

Un fichier récapitulatif a été préparé par la Commission Travaux et sera étudié par la Commission Finances lors de la préparation du budget 2021.

❖ **Compte rendu de la Commission Information – Télédistribution**

La Commission s'est réunie le 14 janvier.

Le bulletin de Noël a été distribué juste avant Noël, dans la mesure du possible la commission souhaiterait faire au minimum 3 bulletins par an : après le budget (mars/avril), après la rentrée scolaire (mi-septembre), avant la fin d'année (mi-décembre).

Suite à un commentaire laissé sur les réseaux sociaux concernant le manque d'informations auprès des personnes âgées, un point sur les différents supports d'information a été fait.

Pour permettre la reprise des chaînes de Combles par la télédistribution, il faut changer un boîtier sur des ordinateurs à la mairie.

Le débranchement de la télédistribution est tout à fait possible sur demande auprès de la mairie, mais l'intervention est à la charge de l'administré.

Le tarif de l'intervention de débranchement sera revu lors d'une prochaine réunion de la Commission.

Un document justifiant de l'intervention effectuée par l'entreprise (réparation, débranchement, ...) sera proposé afin de savoir ce qui a été effectué.

Concernant le site internet de la Commune, le tarif proposé par Orange est de 50 € / mois et l'hébergement proposé n'est pas adapté au site.

L'entreprise o2switch, hébergeur français, propose un contrat à 5€/ mois avec récupération du nom de domaine, du site actuel,

⇒ **Délibération n° 4/2021 – Choix d'un hébergeur pour le site internet de la Commune**

Après présentation des différents hébergeurs possibles par la Commission Information – Télédistribution, le Conseil Municipal décide de choisir la société o2switch et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette délibération.

❖ **Points divers**

- Renouvellement du bail de chasse sur la Commune :

Le bail de chasse actuellement en vigueur prendra fin le 1^{er} mai 2021, pour effectuer un nouveau bail il y a deux possibilités : location à l'amiable (de gré à gré) ou par adjudication. Monsieur le Maire présente les deux possibilités et le Conseil Municipal décide de choisir la location à l'amiable. Le cahier des clauses générales et particulières du bail de chasse seront étudiés lors d'un prochain conseil et les conditions du bail négociés avec le locataire pressenti. Une délibération sera ensuite prise lors d'un conseil municipal.

- Financement de la formation BAFA :

Suite à une question posée par une administrée concernant la participation de la Commune au financement de la formation BAFA pour les jeunes, le Conseil Municipal n'est pas contre une participation financière accordée aux familles le demandant sous réserve de la signature d'une convention indiquant que la personne bénéficiant de la formation participera au centre aéré de la Commune sur une durée à définir.

La rédaction de la convention sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

- Rapport de Gestion – SPL-XDEMAT :

⇒ **Délibération n° 5/2021 – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT**

Par délibération du 28.09.2018 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

- 4^{ème} période des NAP 2020/2021 :

⇒ **Délibération n° 6/2021 – 8.1 Tarifs NAP 4^{ème} session 2020/2021** Le conseil municipal demande une participation de 14 €/enfant pour la 2^{ème} session des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du lundi 8 mars 2021 au vendredi 23 avril 2021, soit 7 semaines X 2€.

- Chèque Orange :

⇒ **Délibération n° 7/2021 – 7.10 Encaissement chèque ORANGE**

Le conseil municipal accepte un chèque d'un montant de 248.82 € d'ORANGE en remboursement de la facture du 30.12.2020.

- Travaux divers :

Les trous Chemins des Mirabelliers seront réparés provisoirement par l'employé communal, la réfection du Chemin de Bichin sera étudiée lors de l'élaboration du prochain budget.

Un administré propose de récupérer des tuiles qu'il n'utilise plus, le Conseil Municipal propose de les broyer afin de permettre la réparation provisoire de certains trous sur les différentes voies de la Commune.

La Marianne est arrivée à la Mairie et sera prochainement installée dans la salle du conseil, et la devise est en cours de pose sur le fronton de la mairie.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 19 Février 2021.

Le secrétaire de séance



Le Maire

